Bordereau attestant l'exactitude des informations - MACON - 7106 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/09/2024 - B2024/004005 - 2017 B 00243 - 829 995 125 - ABC BROCANTE

B 4005

ABC BROCANTE — Montants en EUR

BILAN

TRIBUNAL de COMMERCE de MACON

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice clos le 31/12/2022 (24 mois)
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Immobilisations incorp. : Fonds commercial				
Immobilisations incorp. : Autres				
Immobilisations corporelles	18 000	9 843	8 157	1 315
Immobilisations financières	15		15	15
Total I : Actif immobilisé	**18 015**	**9 843**	**8 172**	**1 330**
Stocks - Matières premières, approvisionnements, en cours de production	20 000		20 000	27 500
Stocks - Marchandises				
Av. et Ac. versés sur commandes				
Créances : Clients et comptes rattachés				
Créances : Autres	657		657	608
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 478		4 478	1 580
Charges constatées d'avance				
Total II : Actif circulant	**25 135**		**25 135**	**29 688**
Total général (I + II)	**43 150**	**9 843**	**33 307**	**31 018**

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (24 mois)
	Net	Net
Capital social ou individuel	1 500	1 500
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	150	150
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	11 215	12 589
Résultat de l'exercice	-6 291	-1 374
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I : Capitaux propres	**6 574**	**12 865**
Total II : Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes assimilées	7 821	118
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 450	3 246
Dettes fiscales et sociales		
Comptes courants d'associés	17 462	14 789
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total III : Dettes	**26 733**	**18 153**
Total général (I + II + III)	**33 307**	**31 018**

DÉTAIL DES COMPTES

BILAN SIMPLIFIÉ	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (24 mois)	Variation En valeur	Variation En %
Actif				
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles	**8 157.00**	**1 315.00**	**6 842.00**	**520.30**
21820000 Matériel de transport (immo.)	18 000.00	8 000.00	10 000.00	125.00
28182000 amor. matériel de transport	-9 843.00	-6 685.00	-3 158.00	47.24
Immobilisations financières	**15.00**	**15.00**		
26000000 IMMO FINANCIERES	15.00	15.00		
Total I	**8 172.00**	**1 330.00**	**6 842.00**	**514.44**
Actif circulant				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements, en cours de production	**20 000.00**	**27 500.00**	**-7 500.00**	**-27.27**
30000000 STOCK DE MARCHANDISES	20 000.00	27 500.00	-7 500.00	-27.27
Créances - Autres	**657.00**	**608.00**	**49.00**	**8.06**
40100000 Fournisseurs	49.00		49.00	
44400000 Impôt sur les bénéfices(acomptes)	550.00	550.00		
44700000 ETAT CFE A PAYER	58.00	58.00		
Disponibilités	**4 478.26**	**1 579.74**	**2 898.52**	**183.48**
51200000 Crédit Mutuel	3 427.14	1 423.55	2 003.59	140.75
53100000 Caisse	1 051.12	156.19	894.93	572.98
Total II	**25 135.26**	**29 687.74**	**-4 552.48**	**-15.33**
Total général (I + II)	**33 307.26**	**31 017.74**	**2 289.52**	**7.38**

BILAN SIMPLIFIÉ				
	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (24 mois)	Variation En valeur	Variation En %
Passif				
Capitaux propres				
Capital social ou individuel	**1 500.00**	**1 500.00**		
10100000 Capital	1 500.00	1 500.00		
Réserve légale	**150.00**	**150.00**		
10600000 RESERVE LEGALE	150.00	150.00		
Report à nouveau	**11 214.76**	**12 589.00**	**-1 374.24**	**-10.92**
11000000 REPORT A NOUVEAU	12 589.00	12 589.00		
11900000 Report à nouveau (débiteur)	-1 374.24		-1 374.24	
Résultat de l'exercice	**-6 290.77**	**-1 374.24**	**-4 916.53**	**357.76**
Total I	**6 573.99**	**12 864.76**	**-6 290.77**	**-48.90**
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	**7 821.30**	**118.34**	**7 702.96**	
16410000 Emprunts bancaires	7 821.30	118.34	7 702.96	
Fournisseurs et comptes rattachés	**1 450.00**	**3 246.00**	**-1 796.00**	**-55.33**
40100000 Fournisseurs		1 796.00	-1 796.00	-100.00
40800000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	1 450.00	1 450.00		
Comptes courants d'associés	**17 461.97**	**14 788.64**	**2 673.33**	**18.08**
455001 Nouvelle Fiche	298.93		298.93	
455455 Bertrand Arnoud	2 374.40		2 374.40	
45500000 Associés(compte général)	14 788.64	14 788.64		
Total III	**26 733.27**	**18 152.98**	**8 580.29**	**47.27**
Total général (I + II + III)	**33 307.26**	**31 017.74**	**2 289.52**	**7.38**

ABC BROCANTE
Société par actions simplifiée
au capital de 1500€
Siège social : 27 Rue Nationale
71160 Digoin
829 995 125 RCS MACON

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers associés,

En application de l'article L.227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un des associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société associée, le société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 dudit Code.

Nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Fait à Digoin
Le 3 juin 2024

La Présidente
Chantal ARNOUD

ABC BROCANTE
Société par actions simplifiée
au capital de 1500€
Siège social : 27 Rue Nationale
71160 Digoin
829 995 125 RCS MACON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMEBLEE GENERALES ORDINAIRE ANNUELLLE DU 3 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 3 juin,
A 16 heures 00,

les associés de la société ABC BROCANTE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la Présidence.

Sont présents :

- Monsieur Bertrand Arnoud, titulaire de 75 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Madame Chantal Arnoud, titulaire de 75 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 150 actions sur les 150 actions composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Arnoud, en sa qualité de Présidente de la Société. Monsieur Bertrand Arnoud est désigné comme secrétaire de séance.

La présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

la Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voies les résolutions suivantes :

RESOLUTION PREMIERE

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne à la présidence quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à – 6 291 euros de la manière suivante :

Report à nouveau	11215 euros
- pertes 2023	-6291 euros
Solde	
- En totalité au compte	4924 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générales prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code du commerce, et statuant sur rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

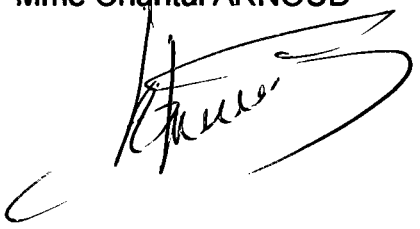
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

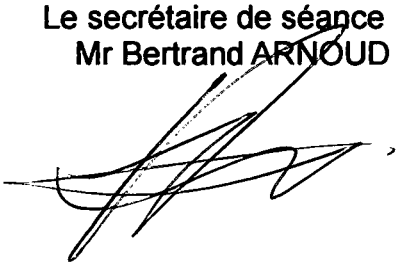
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Mme Chantal ARNOUD



Le secrétaire de séance
Mr Bertrand ARNOUD



ABC BROCANTE
Société par actions simplifiée
au capital de 1500€
Siège social : 27 Rue Nationale
71160 Digoin
829 995 125 RCS MACON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANUELLE DU 3 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 6291 euros de la manière suivante :

Report à nouveau		11215 euros
	– pertes 2023	-6291 euros
Solde		4924 euros

– En totalité au compte « report à nouveau »

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des vois des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Chantal Arnoud

ABC BROCANTE
Société par actions simplifiée
au capital de 1500€
Siège social : 27 Rue Nationale
71160 Digoin
829 995 125 RCS MACON

RAPPORT DE LA PRESIDENTE A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 JUIN 2024

Exercice clos le 31 décembre 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons réunis en Assemblée Générales Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous vous donnerons précisions et renseignements complémentaires concernant les pièces prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présentez en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'élevait à 23508 euros contre 11831 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 98,6%.

Le montant des achats, variation de stocks 6657,5 euros contre 2340 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élèvent à 16433 euros contre 9082 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 80,9%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 550 euros contre 182 euros pour l'exercice précédent.

Le montant de la dotation aux amortissements et provisions s'élève à 3158 euros contre 1600 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées 26798 euros contre 13205 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 102 ,9%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -3290 euros contre -1374 euros lors de l'exercice précédent.

Il est à noter une mise au rebus importante du stock, dû à un épisode orageux conséquent. Cette mise au rebus s'élève à -3000 euros, s'ajoutant à -3291 euros du résultat d'exploitation pour l'exercice.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par une perte de -6291 euros contre une perte de -1374 euros lors de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 33307 euros contre 31018 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 29,5%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -6290 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Report à nouveau	-11215 euros
- perte de l'exercice 2023	-6291euros
	- 4924euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 6574 euros.

Distribution antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que le Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisions qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à notre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez eu à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Digoin
Le 3 juin 2024

Chantal ARNOUD
Présidente